

L'enseignement secondaire au Canada : Guide de transfert des élèves

Manitoba

Table des matières

Partie 1 – L'éducation au niveau secondaire

1. Introduction
2. Structure du système scolaire
3. Explication des termes utilisés
4. Désignation des cours
5. Répartition du temps et charge
6. Structure par programme scolaire
7. Pratiques d'évaluation et de notation
8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires
9. Cours préalables ou associés
10. Autres genres de programmes
11. Évaluation des études complétées à l'extérieur de la province

Partie 2 – Sommaire du contenu des cours

12. Anglais
13. Français langue première
14. Anglais langue additionnelle
15. Français de base (pour les élèves inscrits au Programme anglais)
16. Français (immersion)
17. Mathématiques
18. Sciences de la nature
19. Sciences humaines
20. Autres cours obligatoires
21. Personnes-ressources

Sommaire

1. Introduction

La participation du Manitoba à des consortiums regroupant les provinces et territoires a donné lieu à l'élaboration de programmes d'études dans plusieurs domaines, entre autres les mathématiques, le français, langue première et langue seconde – immersion, les sciences humaines et les sciences de la nature. Par sa participation au Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens (PONC), le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba collabore avec les ministères signataires du protocole. Il en résulte l'élaboration de résultats d'apprentissage communs relatifs à l'éducation de base de la maternelle à la 12^e année. Des cadres communs existent pour les programmes de français langue première (1996), de français langue seconde – immersion (1996), d'anglais (1996), de langues ancestrales (1999), de langues internationales (2000), de langues et cultures autochtones (2000), de sciences humaines (2003) et de mathématiques (2008). Un des buts du PONC est de faciliter la mobilité des élèves en harmonisant le contenu des programmes d'études.

Le Manitoba a également participé au Projet pancanadien en sciences, un projet plus vaste coordonné par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]. Ce projet a donné lieu au *Cadre commun des résultats d'apprentissage en sciences de la nature, M à 12* (1997). Le programme de sciences de la nature du Manitoba est conforme à ce cadre commun.

Le site Web du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba contient de l'information à jour en français et en anglais.

Remarque : La version anglaise de ce guide correspond exactement à la version française, à l'exception des sections traitant des mathématiques et des sciences humaines, soit les sections 17 et 19.

2. Structure du système scolaire

Le système d'éducation du Manitoba est composé d'écoles publiques, d'écoles indépendantes financées par la province, d'écoles indépendantes ne recevant aucun financement de la province et d'écoles des Premières nations financées par le gouvernement fédéral. Les écoles indépendantes ne recevant aucun financement provincial n'utilisent pas les programmes d'études de la province. La plupart des écoles des Premières nations mettent en œuvre les programmes d'études provinciaux en y faisant des adaptations pour mieux répondre aux besoins des communautés locales.

Les écoles sont encouragées à regrouper les années d'études en trois cycles : primaire (de la maternelle à la 4^e année), intermédiaire (de la 5^e à la 8^e année) et secondaire (de la 9^e à la 12^e année).

De la 9^e année à la 12^e année, les élèves accumulent des crédits en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires en suivant des cours obligatoires et des cours facultatifs.

Le calendrier de l'année scolaire fait l'objet d'un règlement provincial, notamment en ce qui concerne les vacances de l'hiver, du printemps et de l'été. L'année scolaire comporte 200 jours, dont cinq sont consacrés au développement professionnel du personnel enseignant et cinq aux rencontres avec les parents et les élèves, aux tâches administratives et à l'évaluation des élèves.

3. Explication des termes utilisés

Cours désigné Fondamental (F)

Expériences éducationnelles générales, élaborées par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba convenant à tous les élèves et pouvant conduire à des études postsecondaires (apprentissage ou formation collégiale ou universitaire). Cette désignation remplace la désignation « Général (G) » qui s'appliquait aux cours élaborés par le Ministère avant 1995.

Cours désigné Général (G)

Tous les cours proposés par l'école (CPE) et tous les projets proposés par l'élève (PPE) portent la désignation G. Certains cours développés par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba n'ayant pas encore été révisés maintiennent la désignation G jusqu'à ce qu'ils soient remplacés par des versions mises à jour.

Cours désigné Spécialisé (S)

Expériences éducationnelles dans des domaines spécialisés menant à des études postsecondaires (apprentissage ou formation collégiale ou universitaire).

Cours désigné *English as an Additional Language* (Anglais langue additionnelle) [E]

Les élèves qui ont besoin de suivre une programmation spéciale ou d'obtenir des services additionnels pour maîtriser la langue anglaise, ou les deux, ont la possibilité de parfaire leurs compétences linguistiques en anglais en suivant des cours désignés Anglais langue additionnelle (E). Pour ce faire, chaque élève doit posséder un plan éducatif personnalisé (PEP).

Cours désigné Modifié (M)

Expériences éducationnelles conçues pour les élèves ayant d'importantes difficultés cognitives d'apprentissage. Les résultats d'apprentissage visés dans le programme d'études prescrit par la province ont été modifiés dans une proportion de 50 p. 100 ou plus pour tenir compte des besoins de chacun de ces élèves en matière d'apprentissage. Chaque élève doit alors posséder un plan éducatif personnalisé (PEP).

Cours proposé par l'école (CPE)

Cours mis sur pied au niveau local et enregistré auprès du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba.

Cours provenant d'un collège (C)

Expériences éducationnelles de niveau collège permettant la double reconnaissance de crédits : crédits pour la 11^e et la 12^e année ainsi que pour la première année dans un collège communautaire.

Cours provenant d'une université (U)

Expériences éducationnelles du niveau de la première année universitaire permettant la double reconnaissance de crédits : crédit pour la 12^e année et, dans certains cas, pour la 11^e année en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires, et crédit pour la première année à l'université.

Études secondaires

Années d'études suivant les huit années des cycles primaire et intermédiaire. Depuis l'année scolaire 2006-2007, les désignations d'années scolaires au secondaire, 9^e, 10^e, 11^e et 12^e années, ont remplacé les anciennes désignations secondaires 1, 2, 3 et 4.

Programmation individualisée (I)

Expériences éducationnelles conçues pour les élèves ayant d'importantes difficultés cognitives d'apprentissage. Elles correspondent à l'âge et au stade de développement des élèves et sont hautement individualisées pour répondre aux besoins de chacun en matière d'apprentissage. Chaque élève doit posséder un plan éducatif personnalisé (PEP).

Remarque : Les élèves inscrits dans un programme individualisé ne suivent pas les programmes d'études du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la

Jeunesse du Manitoba. La désignation indique la participation de l'élève à un programme individualisé; ainsi, la désignation **11I** indique que l'élève en est à la première année d'un programme élaboré à l'échelle locale; la désignation **71I** indique qu'il en est à la septième année.

Projet proposé par l'élève (PPE)

Projet conçu et réalisé par l'élève, sous la supervision de l'enseignante ou enseignant, et enregistré auprès du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. Une fois son projet réussi, l'élève en reçoit le crédit.

4. Désignation des cours

Numérotation des cours du secondaire

Le système de numérotation actuel utilise un code à trois caractères alphanumériques, le premier et le deuxième étant des chiffres et le troisième une lettre.

Premier caractère :

- 1 s'applique aux cours élaborés pour la 9^e année
- 2 s'applique aux cours élaborés pour la 10^e année
- 3 s'applique aux cours élaborés pour la 11^e année
- 4 s'applique aux cours élaborés pour la 12^e année

Deuxième caractère :

- 0 – cours de 1 crédit élaboré par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba;
- 5 – cours de 0,5 crédit élaboré par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba;
- 1 – cours élaboré par l'école ou la division scolaire et enregistré auprès du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba (y compris les CPE et les PPE);
- 2 – cours élaboré par un établissement d'enseignement de l'extérieur de la province ou, dans le cas de la double reconnaissance de crédits, par un établissement postsecondaire (par exemple, un cours élaboré par un établissement d'une autre province ou d'un autre pays ou par une université locale).

Troisième caractère :

- F – Fondamental
- G – Général
- S – Spécialisé
- E – English as an Additional Language (Anglais langue additionnelle)
- M – Modifié
- I – Individualisé
- C – Provenant d’un collège communautaire
- U – Provenant d’une université

Niveaux des cours

	9 ^e année	10 ^e année	11 ^e année	12 ^e année
Cours développés par le Ministère Légende : cours valant 1 crédit (cours valant 0,5 crédit)				
Fondamental (F)	10F (15F)	20F (25F)	30F (35F)	40F (45F)
Spécialisé (S)	10S (15S)	20S (25S)	30S (35S)	40S (45S)
Note: la désignation (G) portée par certains cours développés par le Ministère est en voie d’élimination progressive				
Cours suivis par élèves ayant une programmation spéciale Légende : cours valant 1 crédit (cours valant 0,5 crédit)				
Anglais langue additionnelle (E)	10E (15E)	20E (25E)	30E (35E)	40E (45E)
Modifié (M)	10M (15M)	20M (25M)	30M (35M)	40M (45M)
Programmation individualisé (I)	Les élèves dans un programme individualisé n’utilisent pas les programmes d’études du Ministère. Cette désignation indique la participation de l’élève dans un programme individualisé. Par exemple, 11I indique la première année de participation d’un élève dans un programme individualisé élaboré à l’échelle locale pour un élève; 71I indique la septième année d’une telle participation.			
Cours élaboré par un établissement d’enseignement de l’extérieur de la province ou par un établissement postsecondaire				

Double reconnaissance provenant d'un collège (C)				42C
Double reconnaissance provenant d'une université (U)				42U
Placement avancé et Baccalauréat international (S)			32S	42S
Cours élaboré par l'école ou la division scolaire (cours valant 1 crédit ou 0.5 crédit)				
CPE – Cours proposé par l'école (G)	11G	21G	31G	41G
PPE – Projet proposé par l'élève (G)	11G	21G	31G	41G

Remarque : Aucun règlement du Ministère n'empêche un élève de suivre un cours désigné pendant une année de ses études secondaires et de prendre un cours d'une autre désignation une autre année.

5. Répartition du temps et charge

Le système des crédits du secondaire (de la 9^e à la 12^e année) permet aux élèves de suivre des cours qui répondent à leurs exigences et à leurs attentes personnelles. Un élève peut obtenir 1 crédit en terminant avec succès un cours comportant environ 110 heures d'enseignement ou 0,5 crédit en terminant avec succès un cours comportant environ 55 heures d'enseignement.

Pour obtenir un diplôme en 2008–2009 – Minimum de crédits exigés : 29

Pour obtenir un diplôme en 2009–2010 – Minimum de crédits exigés : 30

Cette augmentation est le résultat de l'ajout récent de 1 crédit pour des cours obligatoires en éducation physique et éducation à la santé (EP/ES), tant en 11^e qu'en 12^e année.

Les élèves doivent s'assurer qu'ils remplissent les conditions requises pour le programme d'études ou de formation postsecondaire qu'ils veulent suivre ou les exigences de l'emploi qu'ils souhaitent obtenir.

6. Structure par programme scolaire

Il existe quatre programmes scolaires au Manitoba : le programme français au secondaire, le programme d'immersion française au secondaire, le programme anglais au secondaire et le programme d'études technologiques au secondaire (en français, en immersion française et en anglais). Un ensemble spécifique de cours pour chaque programme conduit à l'un des quatre diplômes. Pour obtenir leur diplôme, les élèves doivent réussir les matières de base obligatoires plus un

certain nombre de cours à option (voir la section 8 pour les exigences d'obtention du diplôme de chacun de ces programmes).

Les programmes d'études du Manitoba se fondent sur des résultats d'apprentissage et, dans certains cas, des normes propres à chaque année scolaire et à chaque matière. Ces résultats d'apprentissage et ces normes englobent quatre domaines de compétences de base, soit l'alphabétisation et la communication, la résolution de problèmes, les relations humaines ainsi que la technologie. Le processus d'élaboration des programmes d'études fait appel à une participation étroite de la part du corps enseignant, de spécialistes et d'autres membres de la collectivité qui ont une expertise pertinente.

7. Pratiques d'évaluation et de notation

De la 9^e année à la 12^e année, le bulletin scolaire doit indiquer, sous forme de pourcentages, la note obtenue par l'élève dans chaque matière.

À partir de l'année 2004-2005, les tests basés sur les normes pour l'anglais langue première, l'anglais langue seconde, l'anglais langue première – immersion, le français langue première, le français langue seconde – immersion et les mathématiques seront seulement effectués en 12^e année. Les résultats de ces tests comptent pour 30 p. 100 de la note finale.

La note finale des cours obligatoires en 12^e année équivaut au résultat du test basé sur les normes combiné à la note finale obtenue à partir d'évaluations en classe ou d'évaluations à l'échelle de l'école. Le bulletin des élèves indique ces trois notes.

Tout élève inscrit à un des quatre programmes scolaires au Manitoba reçoit périodiquement un relevé de notes de son école, qui indique les crédits obtenus. Cela permet à une nouvelle école qui reçoit l'élève de déterminer à quel niveau scolaire le placer.

On peut se procurer un relevé de notes en s'adressant à :

Section des brevets et des dossiers des élèves

C. P. 700

Russell (Manitoba)

R0J 1W0

Téléphone : 204 773-2998

Télécopieur : 204 773-2411

Certificat de fin d'études pour les élèves bénéficiant d'une programmation individualisée

En mars 2007, Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba a adopté le certificat de fin d'études secondaires pour le programme d'études secondaires individualisé, en vigueur à partir de l'année scolaire 2006–2007. Ce certificat atteste qu'un élève ayant des déficiences cognitives importantes a suivi une programmation scolaire hautement individualisée et appropriée à ses besoins.

8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires

En raison de l'ajout récent de 1 crédit pour des cours obligatoires en éducation physique et éducation à la santé (EP/ES), tant en 11^e qu'en 12^e année, les élèves qui veulent obtenir un diplôme d'études secondaires :

- en 2008–2009 devront accumuler au moins 29 crédits (comprenant le crédit de EP/ES de la 12^e année);
- en 2009–2010 et les années subséquentes devront avoir un minimum de 30 crédits accumulés (comprenant les crédits de EP/ES des 11^e et 12^e années).
-

Le site Web suivant donne plus de renseignements sur les critères d'obtention du diplôme d'études secondaires du Manitoba :
<<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/diplo-secondaire.html>>

Choix à l'échelle locale

De la 9^e année à la 12^e année, les écoles collaborent avec leur conseil consultatif pour la direction des écoles afin de déterminer quelles matières optionnelles devraient être offertes aux élèves. Elles peuvent également choisir de rendre une matière obligatoire. Cette procédure est aussi utilisée lorsqu'elles souhaitent hausser le nombre minimal de crédits nécessaires à l'obtention du diplôme ou élaborer des programmes d'études locaux.

Dans les écoles dépourvues d'un conseil consultatif pour la direction des écoles, la directrice ou le directeur consulte la division scolaire pour déterminer quelles matières seront offertes et fixer les exigences locales, en allant peut-être au-delà du minimum de crédits exigés par la province pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires de cette école.

Il reste que les élèves qui auront rencontré les exigences minimales d'un des quatre programmes scolaires au Manitoba se mériteront le diplôme d'études secondaires octroyé par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. Cette façon de faire permet de créer une programmation

qui répond aux priorités provinciales aussi bien que locales en matière d'éducation.

Mise en garde

1. Il importe de s'informer du nombre de cours locaux qu'une école peut imposer aux élèves au-delà du minimum de crédits exigés par la province.
2. Un diplôme d'études secondaires du Manitoba ne garantit nullement l'admission à un établissement postsecondaire. Avant de choisir leurs cours au secondaire, les élèves doivent consulter l'annuaire de l'établissement postsecondaire qu'ils aimeraient fréquenter. Les critères d'admission sont établis par chaque établissement et, par conséquent, varient d'un établissement à l'autre. L'information sur l'admission aux divers établissements postsecondaires peut être obtenue auprès des écoles secondaires, auprès des établissements postsecondaires visés ou par les sites Internet de ces établissements.

Programme français

Tous les cours de ce programme sont enseignés en français, y compris les cours obligatoires et les cours optionnels. Diverses options sont à la disposition des élèves pour sélectionner les crédits à obtenir par la réussite de cours optionnels.

Crédits obligatoires : 21

Crédits obligatoires 9^e année		Crédits obligatoires 10^e année	
Français		Français	
Anglais	Crédits	Anglais	Crédits
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Sciences humaines	1	Sciences humaines	1
Sciences de la nature	1	Sciences de la nature	1
Éducation physique et Éducation à la santé	1	Éducation physique et Éducation à la santé	1
	1		1
	Total 6		Total 6
Crédits obligatoires 11^e année		Crédits obligatoires 12^e année	
Français		Français	
Anglais	Crédits	Anglais	Crédits
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Sciences humaines	1	Éducation physique et Éducation à la santé	1
Éducation physique et Éducation à la santé	1		1
	1		

Total 5	Total 4
---------	---------

Crédits optionnels : 9 crédits provenant de matières telles que :

- Français (cours additionnels)
 - Anglais (cours additionnels)
 - Mathématiques (cours additionnels)
 - Sciences humaines (cours additionnels)
 - Sciences de la nature (cours additionnels)**
 - Autres langues
 - Éducation artistique
 - Arts visuels
 - Musique
 - Arts dramatiques
 - Danse
 - Développement de carrière
 - Études technologiques
 - Sciences familiales
 - Affaires et marketing
 - Arts industriels/études technologiques
 - Formation professionnelle industrielle
 - Psychologie
 - Autres cours proposés par l'école (CPE) ou projets proposés par l'élève (PPE), incluant les cours à double reconnaissance de crédits, le PPE d'exploration culturelle et le PPE de service communautaire
- Les cours proposés par l'école (CPE) et les projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme comme crédits facultatifs, jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et de 3 crédits pour les PPE.
- En ce qui concerne les crédits facultatifs au secondaire, les élèves doivent obtenir au moins 1 de ces crédits en 11^e année, et 1 en 12^e année.

** En 11^e et 12^e années, une variété de cours facultatifs en sciences de la nature sont disponibles. Ces cours sont soit axés sur une discipline (biologie, chimie ou physique), soit interdisciplinaires et intégrés.

Programme d’immersion française

Pour obtenir son diplôme d’études secondaires du programme d’immersion française, les élèves doivent accumuler des crédits obligatoires et optionnels, dont 14 crédits provenant de cours enseignés en français. Afin que les élèves bénéficient d’un nombre d’heures approprié d’enseignement en français, un minimum de 4 crédits en 9^e année et de 4 crédits en 10^e année doit provenir de cours enseignés en français, de même qu’un minimum de 3 crédits en 11^e année et de 3 crédits en 12^e année.

Crédits obligatoires : 21

Crédits obligatoires 9^e année		Crédits obligatoires 10^e année	
	Crédits		Crédits
Français langue seconde – Immersion	1 1	Français langue seconde – Immersion	1 1
Anglais	1	Anglais	1
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Sciences humaines	1	Sciences humaines	1
Sciences de la nature	1	Sciences de la nature	1
Éducation physique et Éducation à la santé		Éducation physique et Éducation à la santé	
	Total 6		Total 6
Crédits obligatoires 11^e année		Crédits obligatoires 12^e année	
	Crédits		Crédits
Français langue seconde – Immersion	1 1	Français langue seconde – Immersion	1 1
Anglais	1	Anglais	1
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Sciences humaines	1	Éducation physique et Éducation à la santé	
Éducation physique et Éducation à la santé			
	Total 5		Total 4

Crédits optionnels : 9 crédits provenant de matières telles que :

- Français (cours additionnels)
- Anglais (cours additionnels)
- Mathématiques (cours additionnels)
- Sciences humaines (cours additionnels)
- Sciences de la nature (cours additionnels)**

- Autres langues
- Éducation artistique
 - Arts visuels
 - Musique
 - Arts dramatiques
 - Danse
- Développement de carrière
- Études technologiques
 - Sciences familiales
 - Affaires et marketing
 - Arts industriels/études technologiques
 - Formation professionnelle industrielle
- Psychologie
- Autres cours proposés par l'école (CPE) ou projets proposés par l'élève (PPE), incluant les cours à double reconnaissance de crédits, le PPE d'exploration culturelle et le PPE de service communautaire
 Les cours proposés par l'école (CPE) et les projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme comme crédits facultatifs, jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et de 3 crédits pour les PPE.
 Les élèves doivent obtenir un minimum de 14 crédits provenant de cours enseignés en français afin d'obtenir le diplôme d'études secondaires du programme d'immersion française délivré par le Ministère. Un minimum de 4 crédits devra être obtenu en 9^e comme en 10^e année, de même qu'un minimum de 3 crédits en 11^e année et de 3 crédits en 12^e.
 En ce qui concerne les crédits facultatifs au secondaire, les élèves doivent obtenir au moins 1 de ces crédits en 11^e année et 1 en 12^e année.

** En 11^e et 12^e années, une variété de cours facultatifs en sciences de la nature sont disponibles. Ces cours sont soit axés sur une discipline (biologie, chimie ou physique), soit interdisciplinaires et intégrés.

Programme anglais

Conformément aux exigences de ce programme, toutes les matières au secondaire sont enseignées en anglais, sauf s'il s'agit de l'enseignement d'une autre langue.

Crédits obligatoires : 17

Crédits obligatoires 9^e année		Crédits obligatoires 10^e année	
	Crédits		Crédits
Anglais langue première	1	Anglais langue première	1
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Sciences humaines	1	Sciences humaines	1
Sciences de la nature	1	Sciences de la nature	1
Éducation physique et Éducation à la santé	1	Éducation physique et Éducation à la santé	1
	Total 5		Total 5
Crédits obligatoires 11^e année		Crédits obligatoires 12^e année	
	Crédits		Crédits
Anglais langue première	1	Anglais langue première	1
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Sciences humaines	1	Éducation physique et Éducation à la santé	1
Éducation physique et Éducation à la santé	1		
	Total 4		Total 3

Crédits à option : 13 crédits provenant de matières telles que :

- Anglais (cours additionnels)
- Mathématiques (cours additionnels)
- Sciences humaines (cours additionnels)
- Sciences de la nature (cours additionnels)**
- Français de base
- Autres langues
- Éducation artistique
 - Arts visuels
 - Musique
 - Arts dramatiques
 - Danse
- Développement de carrière
- Études technologiques
 - Sciences familiales
 - Affaires et marketing
 - Arts industriels/études technologiques
 - Formation professionnelle industrielle
- Psychologie

- Autres cours proposés par l'école (CPE) ou projets proposés par l'élève (PPE), y inclus les cours à double reconnaissance de crédits, le PPE d'exploration culturelle et le PPE de service communautaire
Les cours proposés par l'école (CPE) et les projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme comme crédits facultatifs, jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et de 3 crédits pour les PPE.
En ce qui concerne les crédits facultatifs au secondaire, les élèves doivent obtenir au moins 1 de ces crédits en 11^e année et 2 en 12^e année.

** En 11^e et 12^e années, une variété de cours facultatifs en sciences de la nature sont disponibles. Ces cours sont soit axés sur une discipline (biologie, chimie ou physique), soit interdisciplinaires et intégrés.

Programme d'études technologiques (programmes français et d'immersion française)

Les études technologiques portent sur les affaires et le marketing, les sciences familiales, les arts industriels et la formation professionnelle industrielle. Beaucoup d'élèves s'inscrivent à ces cours, de la 9^e à la 12^e année, afin d'accumuler les crédits requis pour les matières optionnelles aux fins d'obtention du diplôme d'études secondaires. D'autres suivent intégralement le programme d'études technologiques du secondaire, constitué de 8 à 14 cours approuvés par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. Ce programme favorise l'intégration des élèves au marché du travail.

Crédits obligatoires : 20

Crédits obligatoires 9^e année		Crédits obligatoires 10^e année	
	Crédits		Crédits
Français	1	Français	1
Anglais	1	Anglais	1
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Sciences humaines	1	Sciences humaines	1
Sciences de la nature	1	Sciences de la nature	1
Éducation physique et Éducation à la santé	1	Éducation physique et Éducation à la santé	1
	Total 6		Total 6

Crédits obligatoires 11 ^e année		Crédits obligatoires 12 ^e année	
Français	1	Français	1
Anglais	1	Anglais	1
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Éducation physique et Éducation à la santé	1	Éducation physique et Éducation à la santé	1
Total	4	Total	4

Crédits à option : 10 crédits

- Les élèves doivent accumuler entre 8 et 10 crédits dans un regroupement approuvé du programme d'études technologiques du secondaire, tel qu'il est indiqué dans le *Guide des matières enseignées* du programme d'éducation technologique, que l'on peut consulter sur le site suivant : <http://www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/policy/sthte/index.html>
- Pour se voir décerner un diplôme d'études secondaires avec l'option Métiers au secondaire approuvée, les élèves doivent obtenir les crédits obligatoires, c'est-à-dire au moins 8 crédits approuvés parmi les cours de l'option Métiers au secondaire et jusqu'à 2 crédits provenant de cours à option parmi les suivants :
 - Français (cours additionnels)
 - Anglais (cours additionnels)
 - Mathématiques (cours additionnels)
 - Sciences humaines (cours additionnels)
 - Sciences de la nature (cours additionnels)**
 - Autres langues
 - Éducation artistique
 - Arts visuels
 - Musique
 - Arts dramatiques
 - Danse
 - Développement de carrière
 - Études technologiques
 - Sciences familiales
 - Affaires et marketing
 - Arts industriels/études technologiques
 - Formation professionnelle industrielle
 - Psychologie
 - Autres cours proposés par l'école (CPE) ou projets proposés par l'élève (PPE), incluant les cours à double reconnaissance de crédits, le PPE d'exploration culturelle et le PPE de service communautaire

Les cours proposés par l'école (CPE) et les projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme comme crédits facultatifs, jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et de 3 crédits pour les PPE.

En ce qui concerne les crédits facultatifs au secondaire, les élèves doivent obtenir au moins 1 de ces crédits en 11^e année et 1 en 12^e année.

** En 11^e et 12^e année, une variété de cours facultatifs en sciences de la nature sont disponibles. Ces cours sont soit axés sur une discipline (biologie, chimie ou physique), soit interdisciplinaires et intégrés.

Programme d'études technologiques (programme anglais)

Les études technologiques portent sur les affaires et le marketing, les sciences familiales, les arts industriels et la formation professionnelle industrielle. Beaucoup d'élèves s'inscrivent à ces cours, de la 9^e à la 12^e année, afin d'accumuler les crédits requis pour les matières optionnelles aux fins d'obtention du diplôme d'études secondaires. D'autres suivent intégralement le programme d'études technologiques du secondaire, constitué de 8 à 14 cours approuvés par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba. Ce programme favorise l'intégration des élèves au marché du travail.

Crédits obligatoires : 16

Crédits obligatoires 9^e année		Crédits obligatoires 10^e année	
	Crédits		Crédits
Anglais langue première	1	Anglais langue première	1
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Sciences humaines	1	Sciences humaines	1
Sciences de la nature	1	Sciences de la nature	1
Éducation physique et Éducation à la santé	1	Éducation physique et Éducation à la santé	1
	Total 5		Total 5
Crédits obligatoires 11^e année		Crédits obligatoires 12^e année	
	Crédits		Crédits
Anglais langue première	1	Anglais langue première	1
Mathématiques	1	Mathématiques	1
Éducation physique et Éducation à la santé	1	Éducation physique et Éducation à la santé	1
	Total 3		Total 3

Crédits à option : 14 crédits

- Les élèves doivent accumuler entre 8 et 14 crédits dans un regroupement approuvé du programme d'études technologiques du secondaire, tel qu'il est indiqué dans le *Guide des matières enseignées* du programme d'éducation technologique, que l'on peut consulter sur le site suivant :
<http://www.edu.gov.mb.ca/k12/docs/policy/sthte/index.html>
- Pour se voir décerner un diplôme d'études secondaires avec l'option Métiers au secondaire approuvée, les élèves doivent obtenir les crédits obligatoires, c'est-à-dire au moins 8 crédits approuvés parmi les cours de l'option Métiers au secondaire et jusqu'à 6 crédits provenant de cours à option parmi les suivants :
 - Anglais (cours additionnels)
 - Mathématiques (cours additionnels)
 - Sciences humaines (cours additionnels)
 - Sciences de la nature (cours additionnels)**
 - Français de base
 - Autres langues
 - Éducation artistique
 - Arts visuels
 - Musique
 - Arts dramatiques
 - Danse
 - Développement de carrière
 - Études technologiques
 - Sciences familiales
 - Affaires et marketing
 - Arts industriels/études technologiques
 - Formation professionnelle industrielle
 - Psychologie
- Autres cours proposés par l'école (CPE) ou projets proposés par l'élève (PPE), incluant les cours à double reconnaissance de crédits, le PPE d'exploration culturelle et le PPE de service communautaire
Les cours proposés par l'école (CPE) et les projets proposés par l'élève (PPE) peuvent être utilisés pour répondre aux exigences d'obtention de diplôme comme crédits facultatifs, jusqu'à un maximum de 11 crédits pour les CPE et de 3 crédits pour les PPE.
En ce qui concerne les crédits facultatifs au secondaire, les élèves doivent obtenir au moins 2 de ces crédits en 11^e année et 2 en 12^e année.

** En 11^e et 12^e année, une variété de cours facultatifs en sciences de la nature sont disponibles. Ces cours sont soit axés sur une discipline (biologie, chimie ou physique), soit interdisciplinaires et intégrés.

9. Cours préalables ou associés

Le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba n'impose pas de cours préalables ou associés pour les études secondaires. Cependant, les écoles et les divisions scolaires peuvent en imposer.

10. Autres genres de programmation

Option Métiers au secondaire

L'option Métiers au secondaire permet aux élèves d'apprendre un métier en milieu de travail tout en poursuivant leur formation à l'école. Elle combine les cours de niveau secondaire en classe et la formation en apprentissage.

Option Crédits spéciaux de langue

L'option Crédits spéciaux de langue favorise la reconnaissance de la diversité linguistique au Manitoba. Les élèves peuvent obtenir un maximum de 4 crédits pour la maîtrise d'une langue autre que le français et l'anglais, y compris l'American Sign Language, à raison de 1 crédit par année du secondaire.

Cours d'apprentissage à distance

Les élèves peuvent suivre des cours obligatoires ou facultatifs en ligne ou par correspondance (avec documents écrits sur papier), ce qui inclut des cours offerts par des établissements de l'extérieur de la province. Les élèves peuvent considérablement élargir leurs possibilités grâce à l'option Études indépendantes (OEI) ou à des cours en ligne. Les élèves qui suivent des cours à distance doivent organiser eux-mêmes le travail sans que soient nécessaires les directives quotidiennes d'une enseignante ou un enseignant, puis remettre leurs travaux à temps aux fins de correction soit par la poste, soit par courriel. Il est à noter que les examens sont supervisés.

Étudiantes et étudiants adultes

L'étudiant adulte admissible à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires pour étudiants adultes sous l'égide des *Exigences d'obtention d'un diplôme secondaire pour étudiants adultes* est celui qui :

(a) a 19 ans ou plus lorsqu'il s'inscrit à un programme d'une division scolaire ou d'un centre d'apprentissage pour adultes qui lui permettra de répondre aux

exigences d'un diplôme secondaire pour étudiants adultes, ou qui aura 19 ans avant la fin des cours pour lesquels il est inscrit;
(b) n'a pas fréquenté l'école depuis au moins six mois et qui de plus n'a pas fréquenté l'école tant et aussi longtemps que la classe dont il faisait partie n'avait pas terminé les années du secondaire; et
(c) n'a pas obtenu un diplôme d'études secondaires.

Les cours peuvent être suivis de trois façons :

- par l'entremise de la Section des programmes d'enseignement à distance; du ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba.
- à l'école secondaire locale;
- à un centre d'apprentissage pour adultes.

Pour de plus amples renseignements, il suffit de consulter le document

Exigences d'obtention d'un diplôme pour étudiants adultes à

<http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/dip-adult/index.html>

Préparer l'avenir

Le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba a publié le guide *Préparer l'avenir : un guide des exigences pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires à l'intention des parents et des élèves (programme français)*, afin d'informer les parents et les élèves des exigences pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Il peut être consulté à l'adresse :
<http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/fc/avenir/index.html>

11. Évaluation des études faites à l'extérieur de la province

Il revient à chaque école du Manitoba d'évaluer les dossiers des élèves provenant de l'extérieur de la province et qui comptent poursuivre leurs études à cette école. Un guide à l'intention des administrateurs scolaires se trouve à :
<http://www.edu.gov.mb.ca/frpub/pol/credit-ext/>

Contenu des cours

12. Anglais

Cours obligatoires

Cours d'anglais de 9^e année (10F)

Les résultats d'apprentissage généraux et précis de ce cours, fondés sur le document du Protocole de l'Ouest canadien intitulé *The Common Curriculum Framework for English Language Arts, Kindergarten to Grade 12* (le cadre

commun de résultats d'apprentissage d'anglais langue première, de la maternelle à la 12^e année), définissent les connaissances, les habiletés, les stratégies et les attitudes que les élèves doivent acquérir et dont ils doivent faire preuve dans le domaine de la langue anglaise. Les élèves doivent développer les six compétences langagières (écouter, parler, lire, écrire, regarder et représenter pour élaborer et communiquer des messages significatifs et pour interpréter divers discours et textes de nature orale, littéraire ou médiatique. Les résultats d'apprentissage des élèves englobent les quatre domaines de compétences de base que sont l'alphabétisation et la communication, la résolution de problèmes, les relations humaines et la technologie.

Cours d'anglais de 10^e année (20F)

Les résultats d'apprentissage généraux et précis de ce cours, fondés sur le document du Protocole de l'Ouest canadien intitulé *The Common Curriculum Framework for English Language Arts, Kindergarten to Grade 12* (le cadre commun des programmes d'anglais langue première, de la maternelle à la 12^e année), définissent les connaissances, les habiletés, les stratégies et les attitudes que les élèves doivent acquérir et dont ils doivent faire preuve dans le domaine de la langue anglaise. Les acquisitions du cours de 9^e année (10F) servent de base à ce cours, au cours duquel les élèves doivent développer les six compétences langagières (écouter, parler, lire, écrire, regarder et représenter) pour élaborer et communiquer des messages significatifs et pour interpréter divers discours et textes, peu importe le média utilisé pour leur diffusion. Les résultats d'apprentissage des élèves englobent les quatre domaines de compétences de base que sont l'alphabétisation et la communication, la résolution de problèmes, les relations humaines et la technologie.

Cours d'anglais de 11^e et 12^e année

Il existe trois voies possibles pour les cours d'anglais en 11^e et 12^e années : la compréhension, la littérature ou la langue pragmatique. Les connaissances, les habiletés, les stratégies et les attitudes dont les élèves doivent faire preuve dans ces cours sont définies à l'aide de cinq résultats d'apprentissage généraux et de 56 résultats d'apprentissage précis.

Cours d'anglais de 11^e année axé sur la compréhension (30S)

Les élèves acquièrent diverses habiletés en lecture et en écriture qui leur permettent d'approfondir davantage un éventail de textes. Les usages langagiers étudiés s'inscrivent dans un continuum qui comprend notamment les usages pragmatiques et esthétiques. Les élèves étudient et composent des textes qui informent, persuadent, analysent et sensibilisent, et qui suscitent l'empathie, reflètent la culture, expriment des sentiments et procurent du plaisir. Ils

explorent les caractéristiques esthétiques de la langue lorsqu'elle est utilisée pour faire ressentir une expérience, de même que ses caractéristiques dénotatives lorsqu'elle sert à communiquer de l'information ou un point de vue.

Ce cours porte sur diverses formes de discours informels et formels, qu'il s'agisse d'échanges oraux, d'écriture libre ou d'improvisation théâtrale, ou encore d'articles de journaux, de rapports, de présentations officielles, de documentaires, d'œuvres de fiction ou de poèmes.

Cours d'anglais de 11^e année axé sur la littérature (30S)

Ce cours met l'accent sur l'utilisation de la langue à des fins esthétiques, c'est-à-dire pour éclairer, sensibiliser, susciter l'empathie, exprimer des sentiments et des expériences de même que procurer du plaisir. Par l'écoute, la lecture et l'observation, les élèves évoluent dans le monde imaginaire créé par les textes et apprennent à apprécier la langue. En tant que poètes, romancières et romanciers, dramaturges et actrices et acteurs, ils explorent les propriétés esthétiques de la langue pour communiquer leur vécu, leurs idées et leur point de vue. Les élèves lisent et composent un éventail de textes, dont environ 70 p. 100 sont essentiellement esthétiques et 30 p. 100 sont essentiellement pragmatiques. Ces textes s'inscrivent dans un continuum d'usages pragmatiques, expressifs et esthétiques de la langue. L'accent est toutefois mis sur les textes esthétiques, c'est-à-dire des textes qui utilisent la langue principalement pour immortaliser et représenter une expérience, une émotion ou une vision et pour créer une image.

Cours d'anglais de 11^e année axé sur la langue pragmatique (30S)

Ce cours met l'accent sur l'utilisation de la langue à des fins pragmatiques, c'est-à-dire pour informer, diriger, persuader, planifier, analyser, argumenter et expliquer. Les élèves étudient et composent des textes essentiellement pragmatiques pour obtenir de l'information ou discerner un autre point de vue, pour comparer diverses idées et pour effectuer des activités quotidiennes. Les élèves lisent un éventail de textes, dont environ 70 p. 100 sont essentiellement pragmatiques et 30 p. 100 sont essentiellement esthétiques. Ils se familiarisent avec les diverses conventions propres aux écrits pragmatiques ainsi qu'avec les objectifs et le rôle de ces conventions. Par l'écoute, la lecture et l'observation, les élèves étudient le rôle de diverses techniques langagières et apprennent à juger de l'exactitude, de la cohérence et de la pertinence de l'information. Ils font des présentations orales et visuelles et rédigent des textes afin d'apprendre à s'exprimer avec clarté et logique et à choisir un ton approprié pour créer l'effet voulu.

Cours d'anglais de 12^e année axé sur la compréhension (40S)

Les élèves étudient et composent des textes qui s'inscrivent dans le continuum des usages de la langue, qu'il s'agisse d'usages pragmatiques ou esthétiques. Ils approfondissent une gamme de formes, de genres et de médias dans le but de connaître les conventions de diverses œuvres pragmatiques et esthétiques. Par l'écoute, la lecture et l'observation, les élèves étudient le rôle de diverses techniques langagières, apprennent à juger de l'exactitude, de la cohérence et de la pertinence de textes pragmatiques, interprètent les textes esthétiques et y réagissent. En faisant des présentations orales et en rédigeant des textes, les élèves apprennent à s'exprimer avec clarté et à choisir parmi un éventail de perspectives, de voix, de tons et de formes ce qui leur permettra de créer l'effet voulu.

Cours d'anglais de 12^e année axé sur la littérature (40S)

Les élèves écoutent, lisent et visionnent diverses œuvres, dont environ 70 p. 100 sont essentiellement esthétiques et 30 p. 100 sont essentiellement pragmatiques. Les textes pragmatiques choisis, tels que des critiques, des sources historiques, des biographies et des livres techniques, s'inscrivent dans l'étude de textes esthétiques ou aident les élèves à explorer les sources de leur propre créativité. Environ 70 p. 100 des œuvres produites par les élèves sont essentiellement esthétiques et 30 p. 100 sont essentiellement pragmatiques. Bien que les élèves consacrent la plus grande partie du temps à composer des poèmes, des pièces de théâtre et des romans ou à produire des vidéos, ils ont également l'occasion de créer des textes pragmatiques dans le cadre normal de leur travail. Ils peuvent par exemple écrire la critique d'une pièce de théâtre à laquelle ils ont assisté, débattre d'une question soulevée par un film ou produire une publicité pour une pièce de théâtre qu'ils montent.

Cours d'anglais de 12^e année axé sur la langue pragmatique (40S)

Les élèves écoutent, lisent et visionnent divers ouvrages, dont environ 70 p. 100 sont essentiellement pragmatiques et 30 p. 100 sont essentiellement esthétiques. La gamme des textes pragmatiques va des communications techniques jusqu'aux biographies et aux documentaires. Les textes esthétiques choisis peuvent servir à des fins pragmatiques. Ainsi, un roman peut être lu en raison de l'information historique qu'il fournit. Les élèves produisent des textes essentiellement pragmatiques qui englobent un vaste éventail de formes et de médias (par exemple documentaires, critiques, mémorandums, discours, articles de fond, essais, débats et sites Web). Tout en ayant un objectif pragmatique, les élèves peuvent composer des textes dans lesquels ils utilisent une langue hautement esthétique.

Cours optionnels

Cours d'anglais de la 12^e année axé sur la communication technique (40S)*

Les élèves apprennent à traiter et à gérer de l'information technique et à produire des documents fiables et utiles. Le cours met l'accent sur la mise en pratique de l'écoute, de la lecture, de l'observation, de la parole, de l'écriture et de la représentation au service de la communication technique. L'atteinte des résultats d'apprentissage s'appuie sur trois éléments, chacun d'eux nécessitant environ un tiers des heures de cours et comptant pour environ un tiers de la note finale : expériences d'apprentissage dirigées par l'enseignante ou l'enseignant; projet de groupe d'envergure; projet individuel d'envergure.

*Les élèves inscrits aux cours de formation professionnelle du programme d'études technologiques du secondaire peuvent suivre ce cours pour obtenir leur seul crédit obligatoire en 12^e année en anglais.

Pour de plus d'information, veuillez visiter le site Web :

<www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/anglais/index.html> (Anglais)

ou

<www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/ela/index.html>

(English Language Arts - Immersion)

13. Français langue première

La vision de l'apprentissage du français langue première au Manitoba est la suivante : développer chez les élèves francophones les habiletés, les connaissances et les attitudes afin qu'au terme de leurs études secondaires ils soient compétents en français pour communiquer de façon efficace dans divers contextes de la vie courante et scolaire, pour penser, pour apprendre, pour se construire une identité et pour créer leur espace culturel.

Le contenu des cours obligatoires de français langue première est articulé autour de quatre domaines – culture et identité, communication orale, lecture et écriture – et est précisé, pour chaque domaine, par des résultats d'apprentissage, qui représentent les attentes des cours.

Ces résultats d'apprentissage renvoient à un document socle, le *Cadre commun des résultats d'apprentissage en français langue première (M-12)*, produit en 1996 sous l'égide du Protocole de collaboration en éducation de l'Ouest et du Nord canadiens. Au cycle secondaire, quatre cours (correspondant chacun à 1 crédit de 110 heures) sont obligatoires :

- Français langue première, 9^e année (10F);
- Français langue première, 10^e année (20F);

- Français langue première, 11^e année : Langue et communication (30S)
- Français langue première, 12^e année : Langue et communication (40S).

Ces quatre cours obligatoires offrent aux élèves la possibilité d'élargir et d'approfondir leur compétence en communication orale, en lecture et en écriture par le biais de situations d'apprentissage donnant lieu à des pratiques langagières. Les discours et textes qui font l'objet de la compréhension et de la production sont d'ordres oral, textuel, visuel, médiatique ou informatique. Plus largement, ces situations d'apprentissage :

- donnent lieu à des projets de communication;
- visent à promouvoir, chez les élèves, l'approfondissement d'une pensée critique autonome;
- travaillent la langue comme un instrument de communication, un outil d'apprentissage, un outil de pensée et un vecteur de construction culturelle et identitaire.

Le cours 40S : Langue et communication fait l'objet d'un test basé sur des normes et élaboré par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba (le test représente 30 % de la note finale du cours).

Deux cours optionnels de niveau 12^e année sont également offerts :

- Français langue première, 12^e année : Littératures francophones;
- Français langue première, 12^e année : Communication médiatique.

Ces deux cours (correspondant chacun à 1 crédit de 110 heures) peuvent être suivis en 11^e ou en 12^e année. Dans ces deux cours, l'accent est explicitement mis sur l'exploration de l'univers des littératures francophones, dans un cas, et de la communication médiatique dans l'autre. Les élèves prennent une large part d'initiative et de choix dans le déroulement de ces cours.

Ces deux cours optionnels ne sont pas soumis à un test basé sur des normes. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web suivant : <http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/fl1/index.html>

14. Anglais langue additionnelle

Chaque élève qui a besoin de suivre une programmation spéciale ou d'obtenir des services additionnels pour maîtriser la langue anglaise, ou les deux, a la possibilité de parfaire ses compétences linguistiques en anglais en suivant des cours désignés Anglais langue additionnelle (E).

15. Français de base (pour les élèves inscrits au Programme anglais)

Les élèves du Manitoba commencent à étudier le français de base en 4^e année. Pour les élèves qui aimeraient commencer plus tôt à étudier cette langue, il existe un *Ensemble de sensibilisation* et des documents d'appui visant à exposer les élèves de la maternelle à la 3^e année au français (cette option n'est pas disponible dans toutes les écoles). Il importe de signaler que le français n'est pas une matière obligatoire au Manitoba et n'est pas offert par toutes les écoles.

Les programmes d'études du français de base tiennent compte de l'*Étude nationale sur les programmes-cadres de français*, de ses principes de communication et de la méthodologie qu'elle propose. La programmation débute en 4^e année et permet d'acquérir une connaissance plus grande de la langue.

Il existe des programmes d'études pour la 4^e jusqu'à la 6^e année, au présecondaire pour la 7^e et la 8^e année, et au secondaire pour la 9^e jusqu'à la 12^e année.

16. Français (immersion)

La vision de l'apprentissage du français langue seconde – immersion au Manitoba est la suivante :

- développer chez les élèves un intérêt pour la langue française parlée et écrite;
- développer chez les élèves une compétence langagière qui leur permet de comprendre et de produire divers discours oraux et écrits;
- développer chez les élèves une compétence langagière qui leur permet d'utiliser la langue française comme un outil de pensée et un outil d'apprentissage;
- promouvoir, par l'utilisation de la langue française dans des expériences significatives de communication, l'épanouissement personnel, intellectuel et social des élèves;
- développer chez les élèves une attitude positive envers la langue française et les cultures francophones telles qu'elles se vivent dans l'espace francophone régional, national et international.

Le contenu des cours obligatoires de français langue seconde – immersion est articulé autour de cinq domaines – valorisation du français, compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite – et est précisé, pour chaque domaine, par des résultats d'apprentissage, qui représentent les attentes des cours.

Ces résultats d'apprentissage renvoient à un document socle, le *Cadre commun des résultats d'apprentissage en français langue seconde – immersion (M - 12)*, produit en

1996 sous l'égide du Protocole de collaboration en éducation de l'Ouest et du Nord canadiens.

Au cycle secondaire, quatre cours (correspondant chacun à 1 crédit) sont obligatoires :

- Français langue seconde – immersion, 9^e année (10F);
- Français langue seconde – immersion, 10^e année (20F);
- Français langue seconde – immersion, 11^e année : Langue et communication (30S)
- Français langue seconde – immersion, 12^e année : Langue et communication (40S).

Ces quatre cours obligatoires offrent aux élèves la possibilité d'élargir et d'approfondir leur compétence en compréhension orale et écrite ainsi qu'en production orale et écrite, par le biais de situations d'apprentissage donnant lieu à des pratiques langagières. Les discours et textes qui font l'objet de la compréhension et de la production sont d'ordres oral, textuel, visuel, médiatique ou informatique. Plus largement, ces situations d'apprentissage :

- donnent lieu à des projets de communication;
- visent à promouvoir, chez les élèves, l'approfondissement d'une pensée critique autonome;
- travaillent la langue comme un instrument de communication, un outil d'apprentissage, un outil de pensée et un vecteur de croissance personnelle, intellectuelle et sociale ainsi que de sensibilisation aux cultures francophones.

•

Le cours 40S : Langue et communication fait l'objet d'un test basé sur des normes et élaboré par le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba (le test représente 30 % de la note finale du cours).

Deux cours optionnels de niveau 12^e année sont également offerts :

- Français langue seconde – immersion, 12^e année : Littératures francophones;
- Français langue seconde – immersion, 12^e année : Communication médiatique.

•

Ces deux cours (correspondant chacun à 1 crédit) peuvent être suivis en 11^e ou en 12^e année. Dans ces deux cours, l'accent est explicitement mis sur l'exploration de l'univers des littératures francophones, dans un cas, et de la communication médiatique dans l'autre. Les élèves prennent une large part d'initiative et de choix dans le déroulement de ces cours.

Ces deux cours optionnels ne sont pas soumis à un test basé sur des normes.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site Web suivant :

<http://www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/fl2/index.html>

17. Mathématiques

Il existe certaines différences entre le contenu des programmes d'études de mathématiques offerts en français au Manitoba et ceux offerts en anglais. La version anglaise des descriptions de cours de mathématiques est disponible dans la version anglaise du guide de transfert du CMEC.

Cours obligatoires

Cours de mathématiques de la 9^e année (10F)

Ce cours fondamental de mathématiques est destiné à tous les élèves. Le programme d'études comprend tous les résultats d'apprentissage énoncés dans le *Cadre commun des programmes d'études de mathématiques M-12* (1995) du Protocole de l'Ouest canadien. Un nouveau programme d'études entrera en vigueur en 2009-2010. Il vise essentiellement à développer les connaissances et les habiletés des élèves en mathématiques ainsi qu'à leur faire acquérir les attitudes voulues grâce à une approche axée sur la résolution de problèmes, la nature cumulative des mathématiques et une utilisation appropriée de la technologie moderne. La matière se divise comme suit : raisonnement mathématique; statistique; polynômes; géométrie spatiale; relations linéaires; probabilités; puissances et exposants; trigonométrie; mesures; géométrie transformationnelle.

Mathématiques appliquées (20S, 30S et 40S)

Ce programme d'études est tout particulièrement destiné aux élèves qui prévoient poursuivre des études postsecondaires dans des domaines liés aux sciences, au génie ou aux techniques de pointe. Le cours de mathématiques appliquées est fondé sur la collecte de données par les élèves, dans le cadre d'expériences et d'autres activités. Les concepts mathématiques sont assimilés au fur et à mesure de l'analyse des données. Les divers éléments du programme d'études mettent l'accent sur la communication technique, l'utilisation d'instruments technologiques tels que des calculatrices, des calculatrices à imprimante graphique et des ordinateurs, et l'utilisation de tableurs et d'instruments de mesure spécialisés comme les micromètres et les compas.

Cours de mathématiques appliquées de la 10^e année (20S)

Les sujets étudiés sont les suivants : feuilles de calcul; communication technique; modèles et régularités; projets en deux et en trois dimensions; relations et fonctions; géométrie cartésienne; métrologie; trigonométrie; gestion et analyse des données.

Cours de mathématiques appliquées de la 11^e année (30S)

Les sujets étudiés sont les suivants : fonctions non linéaires; finances personnelles; systèmes d'équations linéaires; programmation linéaire; budgets et placements.

Cours de mathématiques appliquées de la 12^e année (40S)

Les sujets étudiés sont les suivants : modèles matriciels; vecteurs; finances personnelles; probabilité; variation et analyse statistique; design et mesure; fonctions périodiques et suites.

Mathématiques du consommateur (20S, 30S et 40S)

Ce cours de 1 crédit est destiné aux élèves qui ne prévoient pas faire des études postsecondaires dans un domaine étroitement lié aux mathématiques ou aux sciences. Il est divisé en deux parties de 0,5 crédit, dont chacune est axée sur les sujets suivants : utilisation des mathématiques du consommateur; résolution de problèmes; prise de décision; signification et utilité des nombres.

Cours de mathématiques du consommateur de la 10^e année (20S)

La première partie du cours valant 0,5 crédit porte sur les sujets suivants : analyse de problèmes; mathématiques amusantes; traitements et salaires; feuilles de calcul; géométrie dans l'espace; trigonométrie.

La deuxième partie du cours valant elle aussi 0,5 crédit traite des sujets suivants : analyse de problèmes; mathématiques amusantes; décisions du consommateur; projet de géométrie; services aux consommateurs; probabilités et échantillonnage.

Cours de mathématiques du consommateur de la 11^e année (30S)

Ce cours est la suite de celui de 10^e année. La première partie valant 0,5 crédit comporte les sujets suivants : analyse de problèmes; analyse de jeux et de nombres; relations et formules; revenus et dettes; analyse et interprétation des données.

La deuxième partie équivalant à 0,5 crédit comporte les sujets suivants : analyse de problèmes; analyse de jeux et de nombres; métrologie; acquisition et utilisation d'un véhicule; impôt personnel sur le revenu; applications reliées à la probabilité.

Cours de mathématiques du consommateur de la 12^e année (40S)

Ce cours est la suite de celui de 11^e année. La première partie valant 0,5 crédit aborde les sujets suivants : analyse de problèmes; analyse de jeux et de nombres; finances personnelles; design et mesure; statistique; projet d'enquête. La deuxième partie équivalant à 0,5 crédit comporte les sujets suivants : analyse de problèmes; analyse de jeux et de nombres; investissements; fiscalité; carrière et projets de vie; variation et formules; réalisation d'un portfolio.

Mathématiques précalcul (20S, 30S et 40S)

Ce cours est destiné aux élèves qui comptent faire des études postsecondaires en mathématiques ou en sciences, notamment ceux qui devront étudier le calcul différentiel et intégral et les mathématiques connexes. Il prévoit l'étude poussée des mathématiques théoriques et met l'accent sur la résolution de problèmes et le calcul mental, le tout basé sur des exercices et une évaluation cumulatifs.

Cours de la 10^e année – Précalcul (20S)

Les sujets étudiés sont les suivants : polynômes et facteurs; géométrie analytique; trigonométrie; exposants et radicaux; géométrie; expressions et équations rationnelles; fonctions; statistiques et probabilité; variations et suites.

Cours de la 11^e année – Précalcul (30S)

Les sujets étudiés sont les suivants : fonctions quadratiques; trigonométrie; algèbre; géométrie analytique; géométrie; mathématiques du consommateur; logique/preuve; fonctions.

Cours de la 12^e année – Précalcul (40S)

Les sujets étudiés sont les suivants : fonctions circulaires; transformations; identités trigonométriques; exposants et logarithmes; permutations; combinaisons, combinaisons et théorème du binôme; sections coniques; calcul des probabilités et statistique.

Comptabilité

Cours de la 11^e année – Principes comptables (30S)

Les sujets étudiés sont les suivants : formation en comptabilité; concepts élémentaires; processus comptable; contrôle de caisse; comptabilité de la paie; impôt sur le revenu; comptabilité informatisée.

Cours de la 12^e année – Systèmes comptables (40S)

Les sujets étudiés sont les suivants : orientation; introduction aux écritures de régularisation; achats et ventes de marchandises; stock de marchandises; informatisation des données comptables; transactions spéciales; fin du cycle comptable; analyse et interprétation des états financiers d'entreprises; applications commerciales et informatisées.

Cours optionnels

Cours de la 9^e année – Mathématiques de transition (10F)

Un cours transitoire qui aide les élèves à acquérir les compétences et les connaissances requises pour réussir le cours de mathématiques de la 9^e année (10F).

18. Sciences de la nature

Cours obligatoires

Au Manitoba, les sciences de la nature constituent une matière obligatoire de la maternelle jusqu'à la 10^e année. À chacun de ces niveaux, un seul cours a été élaboré.

Les programmes d'études de sciences de la nature du Manitoba font la promotion de la vision de la culture scientifique mise de l'avant dans le *Cadre commun de résultats d'apprentissage en sciences de la nature, M à 12* (1997), élaboré dans le cadre du protocole pancanadien, et portent sur les bases suivantes de la culture scientifique :

- nature des sciences et de la technologie;
- sciences, technologie, société et environnement (STSE);
- habiletés et attitudes scientifiques et technologiques;
- connaissances scientifiques essentielles;
- concepts unificateurs.

Les résultats d'apprentissage précis sont organisés en fonction de quatre regroupements thématiques et d'un regroupement d'habiletés et d'attitudes transversales, et cela à chaque niveau scolaire.

Science de la nature de la 9^e année (10 F)

Les résultats d'apprentissage de ce cours sont organisés selon des regroupements thématiques qui correspondent à trois disciplines scientifiques :

la reproduction (les sciences de la vie), les atomes et les éléments (les sciences chimiques et physiques), la nature de l'électricité (les sciences chimiques et physiques), l'exploration de l'univers (les sciences de la Terre et de l'espace). Les habiletés et attitudes scientifiques et technologiques sont à intégrer dans chacun des regroupements.

Science de la nature de la 10^e année (20F)

Les résultats d'apprentissage de ce cours sont organisés selon des regroupements thématiques qui correspondent à trois disciplines scientifiques : la dynamique d'un écosystème (les sciences de la vie), les réactions chimiques (les sciences chimiques et physiques), le mouvement de l'automobile (les sciences chimiques et physiques), la dynamique des phénomènes météorologiques (les sciences de la Terre et de l'espace). Les habiletés et attitudes scientifiques et technologiques sont à intégrer dans chacun des regroupements.

Cours optionnels

Cours de biologie de la 11^e année (30S)

Étude des systèmes du corps humain.

Cours de biologie de la 12^e année (40S)

Étude de la génétique et de la biodiversité.

Cours de physique de la 11^e année (30S)

Étude des ondes, de la nature de la lumière, de la mécanique et des champs.

Cours de physique de la 12^e année (40S)

Étude de la mécanique, des champs, de l'électricité et de la physique médicale. Ce cours s'appuie sur les acquis du cours de physique 30S.

Cours de chimie de la 11^e année (30S)

Étude des propriétés physiques de la matière, des gaz, des réactions chimiques, de la solubilité et de la chimie organique.

Cours de chimie de la 12^e année (40S)

Étude des réactions en solution aqueuse, de la structure atomique, de la cinétique, de l'équilibre chimique, des acides et bases et de l'électrochimie.

Cours de la 11^e année – Sujets d'actualité en sciences (30S)

Ce cours multidisciplinaire est basé sur des enjeux d'actualité et met l'accent sur le développement d'habiletés de pensée critique et de résolution de problèmes. Le choix des sujets d'études est laissé à la discrétion de l'enseignante ou de

l'enseignant et de ses élèves. Ces sujets d'études doivent cependant être liés à des résultats d'apprentissage généraux axés sur les thèmes suivants : nature des sciences et de la technologie; sciences, technologie, société et environnement; habiletés et attitudes scientifiques et technologiques; connaissances scientifiques essentielles.

Cours de la 12^e année – Sujets interdisciplinaires en sciences (40S)

Ce cours multidisciplinaire met l'accent sur le développement d'habiletés de pensée critique et de résolution de problèmes. Le choix des sujets d'études est laissé à la discrétion de l'enseignante ou de l'enseignant et de ses élèves. Ces sujets d'études devront cependant être liés à des résultats d'apprentissage généraux axés sur les thèmes suivants : nature des sciences et de la technologie; sciences, technologie, société et environnement; habiletés et attitudes scientifiques et technologiques; connaissances scientifiques essentielles. Ce cours s'appuie sur les acquis du cours Sujets d'actualité en sciences 30S.

19. Sciences humaines

Il existe certaines différences entre le contenu des programmes d'études de sciences humaines offerts en français au Manitoba et de ceux offerts en anglais.

La version anglaise des descriptions de cours de sciences humaines est disponible dans la version anglaise du guide de transfert.

Au Manitoba, les programmes d'études en sciences humaines ont fait l'objet d'une importante révision. Ce processus a été complété pour tous les cours obligatoires de la maternelle jusqu'à la 10^e année. Des nouveaux programmes d'études seront également développés pour les cours de 11^e et de 12^e année.

Pour obtenir plus de renseignements sur les cours actuels ainsi que sur le calendrier d'implantation des nouveaux programmes d'études, veuillez consulter les sites Web suivants :

www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/sh/fl1/index.html (programme français);

www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/sh/fl2/index.html (programme d'immersion française);

www.edu.gov.mb.ca/k12/cur/socstud/index.html (programme anglais).

Cours obligatoires

9^e année : Le Canada dans le monde contemporain

Les élèves 9^e année explorent les possibilités et les enjeux du Canada contemporain en examinant les éléments démographiques, politiques, sociaux et culturels du pays. Les élèves considèrent diverses perspectives sur une variété de

questions telles que : idéaux démocratiques et droits de la personne; présence et influence francophones; autonomie gouvernementale autochtone; multiculturalisme; sécurité sociale et qualité de vie; relations majoritaires-minoritaires; médias de masse; rôle du Canada dans le monde.

Les élèves étudient les interactions et institutions qui façonnent la société canadienne et participent à des discussions sur la culture et l'identité au Canada. Ils explorent également ce que signifie pour eux la citoyenneté canadienne et réfléchissent sur les principaux facteurs qui influencent leur identité. Au cours de cette enquête, les élèves enrichissent leur compréhension de la citoyenneté et de l'identité dans le contexte communautaire, canadien et mondial. Ils sont ainsi davantage en mesure de devenir des citoyennes ou citoyens informés, actifs et responsables dans une démocratie pluraliste.

10^e année : Les enjeux géographiques du XXI^e siècle

Les élèves de 10^e année explorent la géographie en tant que discipline et abordent divers enjeux géographiques du monde actuel. Ils développent une compréhension des concepts fondamentaux de la géographie, acquièrent des connaissances concernant les utilisations pratiques de la géographie et mettent en application des habiletés géographiques et cartographiques. Au cours de leur analyse d'enjeux géographiques, ils utilisent une variété de sources, de médias, d'outils et de technologies. Ils étudient, dans le contexte de leur région, du Canada, de l'Amérique du Nord et du monde, des questions liées aux sujets suivants : gestion des ressources naturelles; production et distribution d'aliments; développement industriel et commercial; conséquences de l'urbanisation. Cette enquête géographique les amènera à enrichir leurs connaissances géographiques afin de mieux se situer dans le monde. En étudiant les interactions des sociétés avec le milieu naturel, ils prennent conscience de l'importance du développement durable et de la gestion responsable de l'environnement. Ils se sensibilisent également aux conséquences sociales, politiques et économiques de leurs actions et de leurs choix personnels.

11^e année : Histoire du Canada (1986)

Un nouveau cours d'histoire du Canada est en développement mais, jusqu'à son implantation, les élèves de 11^e année doivent suivre Histoire du Canada. Ce cours est composé de sept modules : Empire français d'Amérique; société canadienne sous le régime français; Conquête et débuts du régime britannique; débuts du parlementarisme; établissement de la Confédération canadienne; 1896-1939 : période de crise et de changement au Canada; 1939-1985 : le Canada à l'heure de la consolidation.

Cours optionnels

11^e année : Agriculture

12^e année : Le monde contemporain

12^e année : Histoire : civilisation occidentale

12^e année : Sciences humaines : problèmes mondiaux

20. Autres cours obligatoires

Éducation physique et éducation à la santé

L'éducation physique et l'éducation à la santé sont obligatoires de la maternelle à la 12^e année. Les programmes d'études issus de la fusion de ces deux matières scolaires proposent une approche pédagogique globale de la relation étroite entre le corps et l'esprit en vue de promouvoir un mode de vie actif et sain. Ils sont basés sur cinq résultats d'apprentissage généraux qui s'étendent de la maternelle à la 12^e année : motricité; gestion de la condition physique; sécurité; gestion personnelle et relations humaines; habitudes de vie saines.

Les résultats d'apprentissage, précis et élaborés pour chaque niveau scolaire, ont été conçus de façon à permettre aux élèves d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes qui les aideront à adopter un mode de vie sain intégrant l'activité physique et à faire des choix sains et sécuritaires concernant leur mode de vie.

Pour obtenir plus de renseignements, il suffit de consulter le site Web :

www.edu.gov.mb.ca/m12/progetu/epes/index.html

21. Personnes-ressources

Programme français/Programme d'immersion française

Gilbert Michaud, Responsable des projets spéciaux

Direction du développement et de l'implantation des programmes

Ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba

1181, avenue Portage, bureau 509

Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Téléphone : 204 945-6927

Télécopieur : 204 945-1625

Courriel : gilbert.michaud@gov.mb.ca

Programme anglais

Tom Prins, conseiller

Direction de l'enseignement, des programmes et de l'évaluation

Ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse du Manitoba

1567, avenue Dublin

Winnipeg (Manitoba) R3E 3J5
Téléphone : 204 945-7974
Télécopieur : 204 948-2344
Courriel : thomas.prins@gov.mb.ca